



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du mercredi 6 juin 2012

L'an 2012, le six juin, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.

Étaient présents : Mesdames : GAUTHERON Martine, SIMONNOT Marthe. GOUSSERET Yvonne
Messieurs TEUSCHER Gilles, GERVASONI Jean, VINCENT Raymond, TRUCHOT Pierre, DEBELLEMANIERE Roland, KORNPBST Pierre, DUPAS Philippe, MARTARESCHE Philippe, COLINET Patrice, BOUDOT Christian, GODARD Daniel, LAMY

Jean-Marie, COUTURIER Lionel

Absents excusés : Mrs GUILLAUME Christian (a donné procuration à Monsieur GODARD Lionnel) ; Monsieur ANGELOT Jean-Marc (a donné procuration à Madame GAUTHERON Martine) ; Monsieur ESTAVOYER Jean Luc (a donné procuration à Monsieur BOUDOT Christian).

A l'ordre du jour :

- *Diagnostic réseau AEP - LEFFOND*
- *Adduction d'eau branchebeau*
- *AFR FRETTEES : désignation des délégués*
- *CC4R : désignation d'un délégué*
- *Demande de subvention : caniveaux et trottoirs*
- *Subvention aux associations : Harmonie de Champlitte/passion d'Antan/tournoi de RUBIK'S/médiation familiale et parentalité*
- *Ratios d'avancement de grade*
- *Taux des astreintes et permanences de la filière technique*
- *Création d'un poste spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles*
- *Recrutement d'un agent contractuel*
- *Tarifs ALSH juillet*
- *Schéma d'aménagement / RUE DE LA PATURE*
- *Abattement taxe d'habitation pour personnes handicapés*
- *Renonciation au legs MONGEY Fernande*
- *Achat de terrain à Montarlot*
- *Prix de vente : terrains route d'Orain*
- *Adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion*
- *Décisions modificatives*
- *Déclassement du domaine public en domaine privé : AL n°897 pour 116 ca*
- *Appel d'offres pour le réaménagement de la rue de la brèche*
- *Questions diverses*

DIAGNOSTIC RESEAU AEP LEFFOND

Le Maire présente les 3 offres des bureaux d'études pour l'étude du diagnostic réseau AEP Leffond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

↳ désigne le cabinet **ANDRE pour un montant de 7 700 € + 2 500 € options**

↳ charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes

Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à la procédure

Adduction d'eau branchebeau

Lors de la séance du 6 janvier 2012, le conseil municipal a décidé le renforcement de la conduite d'adduction d'eau de la source du vivier et la station de pompage de branchebeau.

Le conseil municipal décide de confier au cabinet ANDRE la maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 6 888 € HT soit 8 238.05 € TTC

AFR de FRETTES : désignation des délégués

Le conseil municipal désigne pour AFR de FRETTES :

- HUTINET Hubert
- MILLE Alain
- MILLE François

C.C.4.R : désignation d'un délégué

En remplacement de Mr ESTAVOYER Jean Luc, démissionnaire de sa fonction de délégué auprès de la CC4R, le conseil municipal désigne Mr COUTURIER Lionel pour assurer ces fonctions et Mr VINCENT Raymond en remplacement de Mr COUTURIER Lionel

Demande de subvention : caniveaux et trottoirs

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de demander des subventions correspondantes pour les bordures de trottoirs et de caniveaux des rues pour les communes associées : Leffond-Montarlot-Frettes-Neuvele.

Subvention aux associations

En complément de la délibération du conseil municipal du 9 mars 2012, le conseil municipal décide :

- Harmonie de Champlitte : fonctionnement : 800 €
Exceptionnelle : 350 €
- Organisation d'un tournoi international de RUBIK'S CUBE : 400 €
- Association Passion d'Antan : 1 000 €
- Médiation Familiale et Parentalité : 350 €

Ratios d'avancement de grade

Le Maire informe les conseillers qu'une délibération est nécessaire pour fixer les ratios promus/promouvables à savoir le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (les promouvables)

Le conseil municipal décide de fixer un ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %

Taux des astreintes et permanences du cadre d'emplois de la filière technique

Après en avoir délibéré le conseil fixe l'astreinte

- pour une nuit entre lundi et samedi 10.05 €
- de week-end du vendredi soir au lundi matin 109.28 €

Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

Le conseil municipal accepte cette création et charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Renouvellement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le maire informe que la délibération prise auparavant n'est plus valable pour le renouvellement d'un agent contractuel, une nouvelle loi N° 2012-347 du 12 mars 2012 fixe les modalités.

Après en avoir délibéré :

- Décide le renouvellement d'un agent contractuel à 25 h pendant pur une année
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Tarifs ALSH juillet

Le Maire précise que l'accueil de loisirs sans hébergement ouvrira du 9 juillet 2012 au 3 août.

Les tarifs sont à déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La semaine : 50 €
- La demi-journée : 6 €
- La journée : 11 €
- Le mois : 180 €
- Journée ados : 11 €
- La semaine ados : 30 €
- Journée sortie uniquement : 20 €
- Demi-journée sortie uniquement : 10 €

Schéma d'aménagement : rue de la pâturie

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Mr AUBERT Arsène souhaitant construire une maison individuelle sur le terrain Rue de la pâturie, cadastré AL117 – AL 166 – AL 115 situé en partie en zone NA et en limite de zone NC.

Le terrain est desservi par la voirie et par les réseaux d'eau et d'électricité.

Considérant que la construction située sur la zone NA ne nuira pas à l'aménagement futur de cette zone, le conseil municipal :

- Autorise la construction d'une habitation sur la partie classée NA du POS de la parcelle AL 117 – AL 116 – AL 115.

Abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association FNATH sollicitant un abattement sur la taxe d'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas consentir d'abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides.

Renonciation au legs MONGEY Fernande

Le maire rappelle le courrier en date du 3 juin 2009 de la part de la commune qui renonce au legs MONGEY Fernande.

Une délibération est nécessaire pour régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse le legs de Madame MONGEY Fernande née LAURENT.

Achat de terrain Montarlot

La destruction d'une partie d'un bâtiment cadastrée 354 YI 76 (propriété de Mr PLACET Lionel) situé face à la mairie et à proximité de l'église de Montarlot libère un espace permettant l'aménagement d'une aire de stationnement très utile lors des manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- L'acquisition de cette parcelle au prix de 1 500 €
- Charge le maire de signer les actes afférents à cette opération

Prix de vente de deux terrains situés route d'Orain

Suite à l'acquisition de terrains, route d'Orain et après bornage la commune de Champlitte met en vente deux parcelles non viabilisées d'une surface de 10 ares⁷⁵ et 10 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le prix à 18 € M²
- Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ces ventes

Adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion

Après en avoir délibéré le conseil municipal charge le Maire de signer la convention.

Décisions modificatives

Budget eau et assainissement n°1

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de faire deux décisions modificatives

N°1 pour un montant de 687 €.	Dépenses imprévues (022)	- 687 €
	Réparations immobiliers	+ 687 €

Budget lotissement les Lavières n°1

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative

N°1 pour un montant de 0.30 €	travaux	+ 0.30 €
	Emprunts	- 0.30 €

Déclassement du domaine public en domaine privé : parcelle N° AL 897 pour 116 ca

Suite à la délibération en date du 6 janvier 2012 concernant la vente de terrain au lotissement « les lavières basses », il y a lieu de déclasser la parcelle AL 897 d'une superficie de 116 ca du domaine public pour la reclassée dans le domaine privé

Appel d'offres pour le réaménagement de la rue de la brèche

Le Maire présente les 3 offres pour le réaménagement de la rue de la brèche.

Après en avoir délibéré,

- Désigne l'entreprise BONGARZONE pour un montant de 167 313.50 € HT
- Charge le Maire de signer les documents nécessaires.